



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Commune de PORCARO
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie CHEDALEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2023

PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Delphine BIZE, Aurélie LUCAS, Jean-Stéphane RENAUD, Didier BEBIN, Laurence LE GUELLEC, Maxime BOCANDE, Eléonor GERMAIN, Barbara MORIN, Aurélie BONNETAIN (arrivée au point n°3)

ABSENTS EXCUSÉS : Karine JOUIN, Charles de CADARAN, André HERVIAUX, Jean-Louis MEZIERE

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Maxime BOCANDE est désigné secrétaire de séance. La séance a été publique.

Mme le Maire propose d'ajouter le point n°7 et 8 à l'ordre du jour, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023.

→ **Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.**

Le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour et 1 abstention, d'approuver le compte rendu de la séance du 20 septembre 2023.

Affaire présentée par Aurélie LUCAS, Adjointe

2- VALIDATION DE DEVIS

D2023-11-01

Madame LUCAS rappelle le projet de création d'une garderie périscolaire et de travaux dans la bibliothèque et la salle associative.

Des devis ont été validés lors de la réunion du 23 mai dernier, il manquait un devis pour les travaux d'électricité plomberie. Une entreprise a répondu à la demande de devis et une autre a fait savoir qu'elle n'avait pas le temps nécessaire.

Dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment pour la création de la **garderie** et la rénovation de la **bibliothèque**, Madame LUCAS présente les devis en objet.

Entreprise	Lot	montant HT
FBI	Plomberie - sanitaires	2 976,50
FBI	Chauffage	2 917,50
TOTAL		5 894,00

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les devis de l'entreprise présentés ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer ces devis.

* Dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment pour la **salle des associations**, Madame LUCAS présente les devis en objet.

Entreprise	Lot	montant HT
FBI	Plomberie - sanitaires	2 447,00
FBI	Chauffage	3 309,50
TOTAL		5 756,50

Après discussion, à savoir, s'il était plus opportun de mettre une pompe à chaleur ou un radiateur dans la petite salle de la salle associative. La solution du chauffage a été retenue par l'ensemble.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les devis de l'entreprise présentés ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer ces devis.

Affaire présentée par Delphine BIZE, Adjointe

3- DEMANDE DE PARTICIPATION AU FRAIS DE CANTINE POUR UN ENFANT FREQUENTANT UNE CLASSE ULIS D2023-11-02

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré ;

Rappelant que les frais de cantines des classes maternelles, enfantines et élémentaires relèvent de la compétence des communes sur le territoire desquelles elles sont situées ;

-Considérant toutefois que faute de disposer d'une unité localisée d'inclusion scolaire, la scolarisation sur la commune d'un enfant dont le projet personnalisé a prévu l'entrée dans ce dispositif particulier, n'est pas possible,

-Considérant que la Commune de Porcaro doit participer aux frais de cantine en prenant en charge la différence de coût, soit 5,50 € à l'école de Ploërmel et 3,50 € à l'école de Porcaro

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la prise en charge par la Commune, des frais de cantine liés à la scolarisation au sein d'une unité localisée d'inclusion scolaire d'enfants domiciliés à Porcaro sur la base de la différence entre le prix payé par la famille et le prix d'un repas facturé à Porcaro ;

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

- **Précise** que cette décision est valable sur l'année scolaire 2023/2024 et pour les années suivantes.

Affaire présentée par Jean-Stéphane RENAUD, Adjoint

4- CONVENTION FACTURATION DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE REPRISE DE LA COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT AVEC OBC D2023-11-03

Le Maire informe les membres du Conseil de la délibération du conseil Communautaire du 16/03/2023 ayant pour décision l'étude de la prise de compétence par OBC de l'assainissement, et l'élaboration du schéma directeur d'assainissement au service des 26 communes.

Lors de la commission Finances, Mutualisation et Proximité du 11 septembre 2023, Il a été proposé différentes modalités de facturation.

Cette convention a donc pour objectif de définir les modalités financières entre la Communauté de communes et chacune de ses communes membres.

Le Maire fait état de la simulation financière et soumet cette convention à l'approbation des membres du conseil.

Le montant à payer pour Porcaro, s'élève à 708 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la présente convention mise en place à l'échelle du territoire d'Oust à Brocéliande Communauté pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette convention.

Affaire présentée par Sylvie CHEDALEUX, Maire

5- DÉCISIONS MODIFICATIVES

D2023-11-04

Suite à la demande de la Trésorerie de Pontivy, Mme le Maire propose aux élus la décision modificative suivante pour le budget de la **commune** :

Dépenses fonctionnement

Compte 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations	+ 1 686,00 €
Compte 618 : divers	- 1 686,00 €

Recettes investissement

Compte 280422-040 : bâtiments et installations	+ 1 686,00 €
Compte 1321 : subventions d'Etat	- 1 686,00 €

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative présentée.

Suite à la demande de la Trésorerie de Pontivy, Mme le Maire propose aux élus la décision modificative suivante pour le budget annexe, le budget **assainissement** :

Dépenses fonctionnement

Compte 6811-042 : Dotations aux amortissements des immobilisations	+ 109,00 €
Compte 6156 : maintenance	+ 141,00 €

Recette fonctionnement

Compte 777-042 : quote-part des subventions	+ 250,00 €
---	------------

Dépense investissement

Compte 1391-040 : amortissement des subventions	+ 250,00 €
---	------------

Recettes investissement

Compte 28156-040 : matériel spécifique	+ 109,00 €
Compte 131 : subventions d'équipement	+ 141,00 €

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative présentée.

6- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES TORDUS DE LA POIRE" REPORTÉ

Lors de la séance du 20 septembre dernier, nous avons évoqué la demande de l'association " Les Tordus de la Poire" concernant le projet de verger sur des terrains communaux.

A ce jour, il reste encore des points à soulever avec l'association. Nous décidons de reporter notre décision au regard du volet assurance.

7- SCOT "CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE"

D2023-11-05

Conformément à la loi du 20 juillet 2023, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols doit être mise en place par délibération du conseil régional.

En ce sens, la région Bretagne a transmis un courrier fin octobre à l'ensemble des communes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, compétente en matière d'urbanisme.

La région Bretagne, en lien avec la conférence des SCOT, propose la constitution de la future Conférence Régionale de Gouvernance comme suit :

- un représentant de l'Etat
- un représentant du Conseil régional de Bretagne
- un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne
- un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne
- un représentant de chaque département breton
- un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France
- un représentant de Baud communauté (seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT)
- un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein (les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT).

Afin d'approuver cette liste, il est demandé à chaque commune du territoire du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne de donner un avis favorable à cette proposition.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette liste.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de composition de la liste ci-dessus.

8- ADHESION AU SATESE

D2023-11-06

Madame le Maire rappelle que la commune bénéficie de l'appui technique la SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux). Cette convention touchant fin au 31/12/2023, il est proposé au conseil municipal de la renouveler, pour les années 2024, 2025 et 2026.

Coût identique à la précédente convention : 200 € HT par an

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le renouvellement de cette convention ,
- de charger le Maire de procéder à toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier,

9- EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

D2023-11-07

Lors de la séance du 20 septembre dernier, nous avons évoqué la possibilité de faire une extension du réseau assainissement collectif Rue du Stade.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de devis. Aujourd'hui, il est demandé au conseil de se positionner sur la réalisation de cette extension ou non et faire les demandes de subventions possibles.

Afin d'être cohérent avec la zone de constructibilité de la commune, et pouvoir accueillir de nouvelles familles, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'extension
- de solliciter plusieurs entreprises
- de solliciter une subvention dans le cadre de travaux

10- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du 03/07/2020, les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation doivent être présentées en conseil.

- Signature devis :
 - location d'une sono pour le 11 novembre
 - achat de vaisselle (couverts + verres pour la salle des fêtes)

11- INFORMATIONS DIVERSES

- **Démission d'une conseillère municipale**

Mme Eleonor GERMAIN fait part de sa démission du conseil municipal, par courrier adressé ce jour, pour cause de déménagement.

Il faut donc prévoir le remplacement aux commissions d'OBC de Mme GERMAIN.

- **Bibliothèque**

Déménagement prévu à compter du mercredi 22 novembre. Un appel aux bénévoles pour le déménagement et divers petits travaux.

- **Enquête publique : du 22 novembre au 22 décembre 2023**

Démarrage de l'enquête le mercredi 22 novembre avec permanence du commissaire enquêteur :

- le Mercredi 22 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le Samedi 2 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le Mardi 12 décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
- le Vendredi 22 décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

- **Repas des aînés samedi 25/11 midi – salle du foyer**

- **Vœux 06/01 – 19 h 30**

La séance a été levée à 21 h 45

Le Secrétaire

Maxime BOCANDE

Le Maire

Sylvie CHEDALEUX